

BTS – Culture Générale et Expression

FAQ

I - GÉNÉRALITÉS

1° Les objectifs de l'enseignement de la CGE

→ Nourrir la culture générale et humaniste :

- Créer une culture commune chez des étudiants arrivant d'horizons scolaires variés ;
- Développer la curiosité des étudiants dans la perspective d'une culture humaniste ouverte sur le monde contemporain ;
- Développer le sens de la réflexion et l'esprit critique.

→ Consolider les compétences langagières :

- Consolider et développer les compétences orales, en continu et en interaction ;
- Consolider et développer les compétences d'écriture, argumentative et créative.

2° Renouvellement annuel du thème

Le texte réglementaire précise : « Chaque année, un thème est étudié en deuxième année. L'épreuve s'inscrit dans la perspective de ce thème renouvelé annuellement. Il fait l'objet d'une publication au BO. Cette publication comprend un intitulé, une problématique et des indications bibliographiques qui orientent et délimitent la problématique de chaque thème. »

Et, un peu plus loin : « Le thème de deuxième année peut servir de cadre de référence pour le choix des thèmes étudiés en première année. » Il est ainsi possible pour les professeurs de CGE de mobiliser également le thème en cours en deuxième année comme point d'appui pour leur enseignement de première année – en veillant cependant, durant celle-ci, à la construction des compétences fondamentales et à la progressivité des apprentissages de la première à la seconde année ; on sera particulièrement attentif à la diversité des étudiants accueillis et de leur parcours antérieur. En revanche, on n'anticipera pas, en fin de première année, sur le thème de deuxième année à venir.

3° Ce qui ne change (presque) pas

Le contrôle en cours de formation (CCF) se substitue à l'épreuve écrite dans les établissements ayant obtenu l'habilitation, comme c'était déjà le cas auparavant.

L'épreuve orale de rattrapage :

- Un seul sujet imposé au candidat (et non plus un choix de deux proposé au candidat)
=> **demande en cours de validation au niveau de la DGESIP.**

- La forme de l'épreuve reste inchangée.
- Les compétences évaluées demeurent identiques.

4° Ce qui change

	Ancienne épreuve de CGE	Nouvelle épreuve de CGE À partir de la session 2025
Durée de l'épreuve	4h	3h
Composition du corpus	4 documents textuels et iconographiques portant sur l'un des deux thèmes au programme de 2 ^e année	2 à 3 documents (textuels, informatifs, iconographiques) portant sur le thème au programme de 2 ^e année
Première partie de l'épreuve	Synthèse de documents	2 à 4 questions confrontant les documents de différentes manières
Seconde partie de l'épreuve	Écriture personnelle	Deux sujets d'essai, au choix du candidat
Barème	40 points pour la synthèse 20 points pour l'écriture personnelle	10 points pour les questions 10 points pour l'essai

Ces nouvelles modalités permettent notamment de :

- Réduire l'écart de difficulté entre l'épreuve écrite et l'épreuve orale de contrôle ;
- Analyser précisément les documents proposés dont le nombre est réduit ;
- Impliquer les candidats dans la lecture active des documents ;
- Engager les candidats dans la rédaction de l'essai.

II – SUR LA PREMIÈRE PARTIE DE L'ÉPREUVE : QUESTIONS SUR UN CORPUS

1° Pourquoi proposer aux candidats des questions sur un corpus de documents ?

- Les questions sur un corpus de documents s'inscrivent dans la continuité et dans l'esprit de l'épreuve de français du baccalauréat professionnel en classe de terminale ;
- Les candidats issus de ces filières appréhenderont aisément son esprit – tandis que ceux des filières technologiques pourront y réinvestir des compétences travaillées dans le cadre des EAF (compréhension/interprétation des documents et essai) ;
- Au fil de 2 à 4 questions invitant à confronter les documents, les candidats abordent le corpus sous différents angles pour en approfondir leur lecture et leur interprétation ;
- Les attendus en BTS sont cependant plus élevés qu'au niveau des baccalauréats : questions moins guidées, développement et réflexion plus nourris.

2° Les questions sur corpus du sujet zéro sont parfois précises, parfois très larges ("quels liens peut-on établir... ?"). Faut-il s'attendre à la même variété pour les sujets donnés à l'examen (quitte à avoir des réponses de longueurs sensiblement différentes) ?

Oui, les sujets s'attacheront à envisager différents périmètres de questions, afin d'apprécier l'autonomie des candidats ainsi que leurs capacités d'interprétation et de confrontation des documents soumis à leur attention.

Types de question possibles :

Parce qu'elles visent à évaluer les compétences de lecture des candidats dans leur diversité (compréhension, confrontation, inférence, interprétation...), les questions peuvent prendre des formes variées et porter sur :

- tous les documents (thème, enjeu et justification du corpus, points communs et différences, interprétation, etc.) ;
- deux documents (confrontation à partir d'une entrée donnée, d'une comparaison ouverte, etc.) ;
- un seul document (compréhension, reformulation, approfondissement, interprétation, etc.).

La diversité des libellés permet de prévenir tout risque de dérive formaliste ou de sclérose de l'exercice : c'est bien ici la lecture qui est évaluée.

Les libellés peuvent ainsi aller d'une question de corpus transversale vers des questions plus précises (démarche déductive) ou, à l'inverse, de questions précises vers une question de synthèse (démarche inductive).

3° Attend-on une introduction et une conclusion ?

Les questions sur corpus visent à concentrer l'attention des candidats sur la lecture, l'interprétation et la confrontation des documents, en mettant à distance toute approche formaliste et sclérosante. Les candidats répondent ainsi à la question posée de manière précise et organisée.

Les éléments formels, tels que l'introduction et la conclusion standardisées, dont on a pu constater les dérives dans le précédent format de l'épreuve, tendent à assécher les réponses et à les rendre artificielles. Si une introduction et une conclusion étaient proposées dans une réponse, elles ne sauraient être pénalisées mais elles ne constituent pas des attendus. Si elles apportent des éléments supplémentaires, révèlent la finesse de l'interprétation du candidat et ses qualités d'écriture, elles peuvent être valorisées.

Les documents peuvent – sans que cela ne constitue un attendu – être succinctement présentés lorsqu'ils sont mobilisés pour la première fois, en se gardant toutefois de verser dans le résumé généralisant.

4° Comment répondre aux questions ?

Toute organisation de la réponse est acceptée, du moment qu'elle est pertinente, claire et argumentée.

Les candidats doivent faire référence aux textes en développant le ou les points de vue qui y sont présentés, en manifestant leur compréhension des textes (et leur complexité), et en en proposant une interprétation pertinente en lien avec la question posée. Les candidats peuvent citer de brefs passages à l'appui de leur réflexion à condition que ceux-ci soient analysés et/ou commentés.

Pour prolonger l'analyse des documents, les candidats peuvent mobiliser leur culture générale, à condition qu'elle ne se substitue pas à l'étude du corpus.

5° Quelle place pour l'interprétation des documents dans les questions sur corpus ? L'étudiant doit-il rester objectif et se contenter de reformuler les idées des auteurs ou peut-il amener une forme de jugement dans son interprétation ?

L'arrêté du 13 juillet 2023 est très clair sur ce point :

« Le candidat répond de manière nuancée et argumentée à des questions (entre deux et quatre), confrontant les documents et invitant à les interpréter. »

L'interprétation est donc au cœur de cette première partie de l'épreuve, ainsi que la confrontation des documents.

L'annexe 2 du même arrêté, précisant les compétences à travailler dans l'enseignement de CGE, et notamment « Comprendre et interpréter un texte », confirme ce point.

6° Comment évaluer les questions sur corpus ?

Chaque sujet indiquera précisément la répartition des points par question : elle pourra varier d'un sujet à l'autre, en fonction de la spécificité des questions et de la gradation dans la réflexion (voir document d'aide à l'évaluation joint).

III – SUR LA SECONDE PARTIE DE L'ÉPREUVE : ESSAI

1° Pourquoi proposer aux candidats deux sujets d'essai au choix ?

- L'intitulé « essai » renvoie à une forme ouverte et libre d'écrit argumentatif. Pour les élèves issus des filières technologiques, il est en CGE l'occasion de réinvestir – et d'approfondir – les compétences acquises dans le cadre des EAF, puisque l'essai figure parmi les exercices proposés ;
- Une telle continuité existe aussi avec les filières professionnelles, puisque l'épreuve de français du baccalauréat comporte un écrit argumentatif aux caractéristiques proches de celles d'un essai ;
- L'exercice de l'essai appelle une pensée libre et assumée du candidat. À ce titre, les formulations privilégient une question ouverte, afin que le candidat puisse librement déployer sa pensée et l'argumenter. Le sujet zéro propose des modalités de questions variées ;
- Le choix est laissé aux candidats entre deux sujets afin de les encourager à s'engager et à se projeter dans cet exercice ;

- L'exercice est noté sur 10 points, autant que les questions : ce barème vise à inciter les candidats à s'investir dans cet exercice jusqu'alors souvent sommairement traité.

2° Comment traiter l'essai ? Quel degré de liberté sera laissé à l'étudiant dans sa construction de l'essai (peut-on aller jusqu'à imaginer une écriture dialoguée par exemple ?) ? Doit-on prévoir de travailler sur différents modèles de structures en laissant l'étudiant choisir celle qu'il préfère ou qui lui paraît la mieux adaptée ?

La forme de l'essai est sensiblement plus libre que celle des exercices plus canoniques. Il importe de préserver cette liberté, à partir du moment où la structure adoptée sert le déploiement d'une pensée personnelle clairement exprimée, adossée à des arguments pertinents, eux-mêmes illustrés par des exemples.

Aucune structure standardisée n'est attendue ; il importe avant tout que le candidat soit capable – dans un propos clair et organisé – de remobiliser sa culture et les documents du corpus de manière éclairée, pour servir sa pensée, son raisonnement personnel.

3° Comment évaluer l'essai ?

Sur 10 points, l'essai est évalué selon des critères communs à tous les types de sujets proposés. Le développement d'un point de vue constitue l'une des attentes essentielles de l'exercice, tout comme la mobilisation d'une culture personnelle (voir document d'aide à l'évaluation joint).

IV – LA LANGUE

1° L'étude de la langue peut-elle se faire sur une progression autonome ou doit-elle s'appuyer sur les besoins des élèves ?

- La maîtrise de la langue, écrite et orale, constitue un objet d'enseignement essentiel en BTS.
- Il est préférable que le travail conduit en étude de la langue réponde au plus près aux besoins des étudiants et qu'il soit régulièrement mobilisé, notamment dans le travail d'écriture. Il conviendrait donc que le professeur établisse un diagnostic préalable des compétences en langue de ses étudiants et qu'il organise sa progression en ce domaine pour pallier leurs lacunes et développer les compétences mentionnées dans l'arrêté du 13 juillet 2023.

2° Comment évaluer la langue à l'examen ?

Il convient que la langue ne soit pas l'objet d'une double évaluation – et pénalisation – à travers chacun des exercices. Elle doit donc être évaluée sur l'ensemble du devoir.

V – LES PRATIQUES DE CLASSE

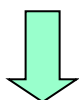
Une grande variété de pratiques est encouragée :

- Pratique régulière, variée, personnelle et collaborative dans tous les domaines :

Lecture • Echanges interprétatifs en groupe pour présenter une lecture collective • Carnet de lecture • Lecture de tout type de documents de qualité en relation avec des questions d'actualité, en classe et en autonomie, en favorisant les modalités collaboratives et de projet	Ecriture • Ecrits interprétatifs : débats interprétatifs suivant les modalités et les attendus de l'essai • Ecrits analytiques • Ecrits d'intervention • Ecrits créatifs • Ecrits de travail • Comparaison entre des prises de notes pour élaborer une synthèse collective
• Création argumentée de corpus par les étudiants • Articulation régulière entre travaux de lecture et travaux d'écriture • Travaux réguliers d'amélioration et de révision de productions écrites, pas seulement dans le domaine de la langue • Fréquentation de manifestations et de lieux culturels : notes de visites ou conférences, carnet de culture générale, travaux individuels ou collectifs d'appropriation	
Oral • Projets concourant à la mise en place de : - Débats de différents types - Exposés - en classe ou sur supports enregistrés • Oral pour penser et apprendre : oral de synthèse, brouillon d'oral... • Ecoute critique de productions orales et évaluation entre pairs pour améliorer la production	Langue • Réflexion linguistique et grammaticale • Travail sur productions d'élèves : enrichissement et révision orthographique • Travail explicite sur l'écart entre les codes de l'oral et ceux de l'écrit : jeux de transposition d'une formulation

- Séquence et projet d'apprentissage :

- Une entrée précise sur le thème
- Un choix de textes étudiés (genres et natures variés)
- Un choix d'œuvres artistiques, voire d'autres documents



UN PROJET POUR ÉTUDIER CETTE ENTRÉE THÉMATIQUE

QUI SE MATÉRIALISE PAR :

